

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, monsieur Jean Pierre Monette, pour être tenue au 6, rue Mailloux, le 16^e jour du mois de février 2018, à onze heures, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2018

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 16 février 2018;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Engagement d'un directeur des travaux publics;
5. Location d'un photocopieur;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mme la conseillère Ève Darmana et MM. les conseillers Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère Hélène Cummings et M. le conseiller Jacques Bissonnette.

(1.)
**2018.02.033 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2018**

Le quorum étant constaté, il est 11 h.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 16 février 2018 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2018.02.034 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 février 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2018.02.035

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 150 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉE

(4.)
2018.02.036

ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître des travaux publics et de la voirie est vacant, suite à la démission de monsieur Jacques Séguin;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Simon Prévost à titre de directeur des travaux publics de la Municipalité de La Minerve, le tout selon le contrat.

D'autoriser le maire monsieur Jean-Pierre Monette et la directrice générale à signer le contrat pour l'embauche du directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

(5.)
2018.02.037

LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

Modifiée par
2018.03.042

CONSIDÉRANT la fin du contrat de location de notre photocopieur;

CONSIDÉRANT la recommandation pour la location d'un appareil multifonction Canon.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Bureautique des Trois Vallées S.E.N.C., au montant de 247,00 \$, plus les taxes, par mois, pour une période de 60 mois, selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE

(6.)

PÉRIODE DE QUESTIONS

(7.)
2018.02.038

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 11 h 20.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2018.02.036, 2018.02.037.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière